Procès-Verbal
Commission Régionale des COUPES

Réunion du Lundi 14 Septembre 2020

Président : M. Pierre LONGERE.
Présent : Mme Abtissem HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELA, Roland LOUBEYRE.

COUPE DE FRANCE 2020/2021

DATES DES TOURS REGIONAUX :

Le calendrier suivant a été fixé :

20 Septembre 2020 : 3ème tour (entrée des clubs N3, R1).
04 Octobre 2020 : 4ème tour (entrée de clubs N2).
17 Octobre 2020 : 5ème tour (entée de clubs N1).
01 Novembre 2020 : 6ème tour.

Nombre d'engagés : 945 (arrêté le 16 juillet 2020)

Nombre des clubs qualifiés pour le 7ème tour : 16.

A titre exceptionnel, pour la saison 2020-2021, l'entrée en lice des clubs de Ligue 2 aura lieu lors du 8ème tour de la compétition.

REGLEMENT :
Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps règlementaire, **les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but**, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Des notes d'information sont en ligne sur le site internet de la Ligue pour le bon déroulement des rencontres. Les clubs et les Officiels doivent prendre connaissance de celles-ci.

TERRAINS :
Compte-tenu des délais très courts entre les différents tours et que les **terrains doivent être classés au minimum au niveau 5, 5s, 5sy ou 5sye à compter du 3ème TOUR et jusqu'au 6ème tour inclus de la Coupe de France :**
Pour le 3ème tour, dans le cas d'un tirage au sort « club A / club B », si le terrain recevant n'a pas le classement requis, il y aura inversion du match. Si aucun des clubs n'a de terrain conforme au règlement : tirage au sort initial.
(Accord à l'unanimité du Conseil de Ligue du 06/06/20)

FMI :
L'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE dès le tour de cadrage. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard**, sous peine de sanction financière.**

MODIFICATIONS HORAIRES ET TERRAINS :
Celles-ci doivent être transmises au service compétitions de la Ligue avant le jeudi 17 septembre à midi.

TIRAGE AU SORT DU 4ème TOUR :
Le tirage au sort du 4ème tour aura lieu le **JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020** à 18h30 à Tola Vologe avec remise des équipements fournis par la FFF (1 représentant par club).
A 17h45 tirage au sort de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

COUPES LAuRAFoot :

Suite à la validation par le bureau plénier du 22 Juin 2020 de la reprise de l'édition 2019-2020 de la Coupe LAuRAFoot, celle-ci reprendra à compter des 16èmes de finale au cours de la saison 2020-2021.
Compte tenu de l'accession des équipes premières en championnat N3 de l'AC. SP. MOULINS FOOT et THONON EVIAN GRAND GENEVE FC, deux modifications sont apportées au tirage au sort du 4 mars 2020 pour les rencontres suivantes :

- Creuzier le Vieux / Ac. Sp. Moulins Foot (2)
- US Feillens / FC Echirolles

Les autres rencontres sont les suivantes :

- SC Lyon AS (3) / Grenoble Foot 38 (2)
- Emblavez Vorey AS / FC Riom
- MOS 3R / FC Annecy (2)
- Rhône Crussol 07 / FC Limonest (2)
- FC Vaulx en Velin (2) / FC Roche Saint Genest
- AS Lyon Montchat / Hauts Lyonnais (2)
- ES Veauche / Moulins Yzeure Foot (2)
- FC Châtel Guyon / US Blavozy
- Andrézieux Bouthéon FC (2) / US Sucs et Lignon
- AS Villefontaine / GFA Rumilly Vallières (2)
- Aubenas Sud Ardèche / AS Chavanay
- FC Bords de Saône / S&aint Chaamond Foot
- Nord Lozere E. / US Beaumont
- Sud Lyonnais F. 2013 / FC Villefranche (2).

Toutes les rencontres sont programmées le mercredi 11 novembre 2020 à 14h30.

MAILLOTS COUPE LAuRAFoot :
Les maillots remis le 04 mars 2020 lors du tirage au sort des 16èmes de finale seront portés pendant toute la durée de la compétition. Les clubs n'ayant pas retirés les maillots doivent prendre contact avec les services de la Ligue.

AMENDES

Amende de 25 € pour non transmission de la F.M.I. ou envoi hors délai :
(heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

2ÈME TOUR :

* **DESERTINES U.S.** (520001) : match n° 24772.1
*** VALLON U.S**. (506313) : match n° 24774.1
* **PONT DE DORE C.S.** (526934) : match n° 24802.1
*** R.C. CHARBONNIERES LES VARENNES** (529541) : match n° 24819.1
*** F.C. BREN** (536241) : match n° 24845.1
* **F.C. COLOMBIER ST BARTHELEMY** (549369) : match n° 24848.1
*** U.S. BAIX** (522553) : match n° 24850.1
* **VALLIS AUREA FOOT** (551087) : match n° 24857.1
*** A.S. VALENSOLLES** (521003) : match n° 24859.1
*** MIRIBEL LES ECHELLES C.S**. (517998) : match n° 24869.1
*** LES AVENIERES OI**. (581188) : match n° 24876.1
*** PRADINES OI**. (525867) : match n° 24891.1
* **U.S. VILLARS** (527379) : match n° 24903.1
*** HAUT GIFFRE F.C**. (563834) : match n° 24954.1

Ces décisions sont susceptibles d'appel, devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des R.G. de la F.F.F..

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance